

ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE



DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION N°26/2023



LE 14 Décembre 2023 à 18 heures 30, le Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal, composé de 14 membres en exercice, dument convoqués le 7 Décembre 2023, s'est réuni à la Mairie de MERVILLE FRANCEVILLE, Salle du Conseil, 14 810 Merville Franceville, sous la présidence d'Olivier PAZ.

Présents titulaires : Le Président Olivier PAZ, La Vice-Présidente Béatrice GUILLAUME, Bernadette FABRE, Olivier COLIN, Pierre MOURARET, Olivier HOMOLLE, Alexandre BOUILLON, Patrick TURCOTTE

Absents excusés : Anne HOULET, Christine LE CALLONEC, Hélène LEPELIER, Bérangère NIEMANN, Didier LECOEUR, Jean-François MOREL,

Secrétaire de séance : Oliver HOMOLLE

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LE CENTRE SPORTIF DE NORMANDIE (GIP CSN) ET
L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE (OTI)**

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-087 décidant de rendre un avis défavorable sur l'ambition de scission portée par la ville de Cabourg pour la création d'un office de tourisme communal ;

Vu la délibération CM-92-17072023 du conseil municipal de la ville de Cabourg décidant de la restitution de compétence « promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme » avec comme date d'effet le 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération 22-2023 de l'OTI modifiant l'adresse de son siège social et administratif à partir du 1^{er} janvier 2024 à l'adresse suivante : Centre Sportif de Normandie - Villa Madeleine – rue de la Vallée – 14 510 Houlgate

PREAMBULE

Considérant que la décision de la ville de Cabourg de reprendre partiellement sa compétence tourisme et notamment celle de « création et fonctionnement d'office de tourisme », engendrant une scission de l'office de tourisme intercommunal Normandie Cabourg Pays d'Auge au 1^{er} janvier 2024 et, que de ce fait, le siège social et administratif ainsi que le back-office de l'office de tourisme intercommunal Normandie Cabourg Pays d'Auge ne peuvent plus avoir place au sein des locaux de l'office de tourisme de Cabourg.

Considérant que dans le cadre de leurs activités, compétences, projets et statuts respectifs, l'OTI et le GIP CSN affirment le souhait de créer des convergences de services, d'offrir les conditions de fonctionnement et de développement à l'échelle du territoire communautaire des enjeux d'attractivité, de tourisme et de valorisation des compétences, notamment en matière de renforcement du volet tourisme sportif à l'occasion des accueils stratégiques ou de nouvelles cibles communes.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la convention cadre de partenariat entre l'Office de tourisme intercommunal Normandie Cabourg Pays d'Auge et le GIP Centre Sportif de Normandie.

Article 2 : d'approuver la contribution annuelle pour accéder à l'ensemble des prestations fournies par GIP Centre Sportif de Normandie, notamment celles liées à l'occupation de la Villa Madeleine à hauteur de 40 200 € par an, payable sur facture à chaque début de semestre, par avance, à hauteur de 50 %, soit 20 100 €.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Olivier HOMOLLE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,

Monsieur Olivier PAZ

**EPIC Office de Tourisme
Intercommunal
Normandie Cabourg Pays d'Auge**

**14510 HOULGATE
SIREN : 420 522 575**